



Prix des locations des terres agricoles

Par **gigi84**, le **18/02/2011** à **13:26**

Bonjour,rnrnMes parents étaient exploitants agricoles les terres ont été reprises par mon frère, puis ma belle soeur,rnpuis mon neveu.rnMes parents sont décédés.rnLes baux ont été fait oralement sans aucun papier. Les terres ont des serres.rnrnDans l'attente du partage, les terres ont été louées sans serre .rnrn rnrnEst ce normal?

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **15:43**

Prenez un avocat, les baux ruraux sans écrit sont quasiment impossible à résilier. Ils payent le loyer ?

Par **gigi84**, le **21/02/2011** à **12:58**

je ne parle pas de résilier les baux mais du prix de locations des terres . lorsque mon neveu a repris les terres, il y avait des serres, (mises par son père donc le prix de location n'est pas le même. De 400euros l'ha terres nues elles passent 1000euros les terres avec serres.rnrnDonc dois je considérer le prix à l'ha avec serres ou sans serre.

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **14:12**

Idem, pour modifier le prix, c'est compliqué.